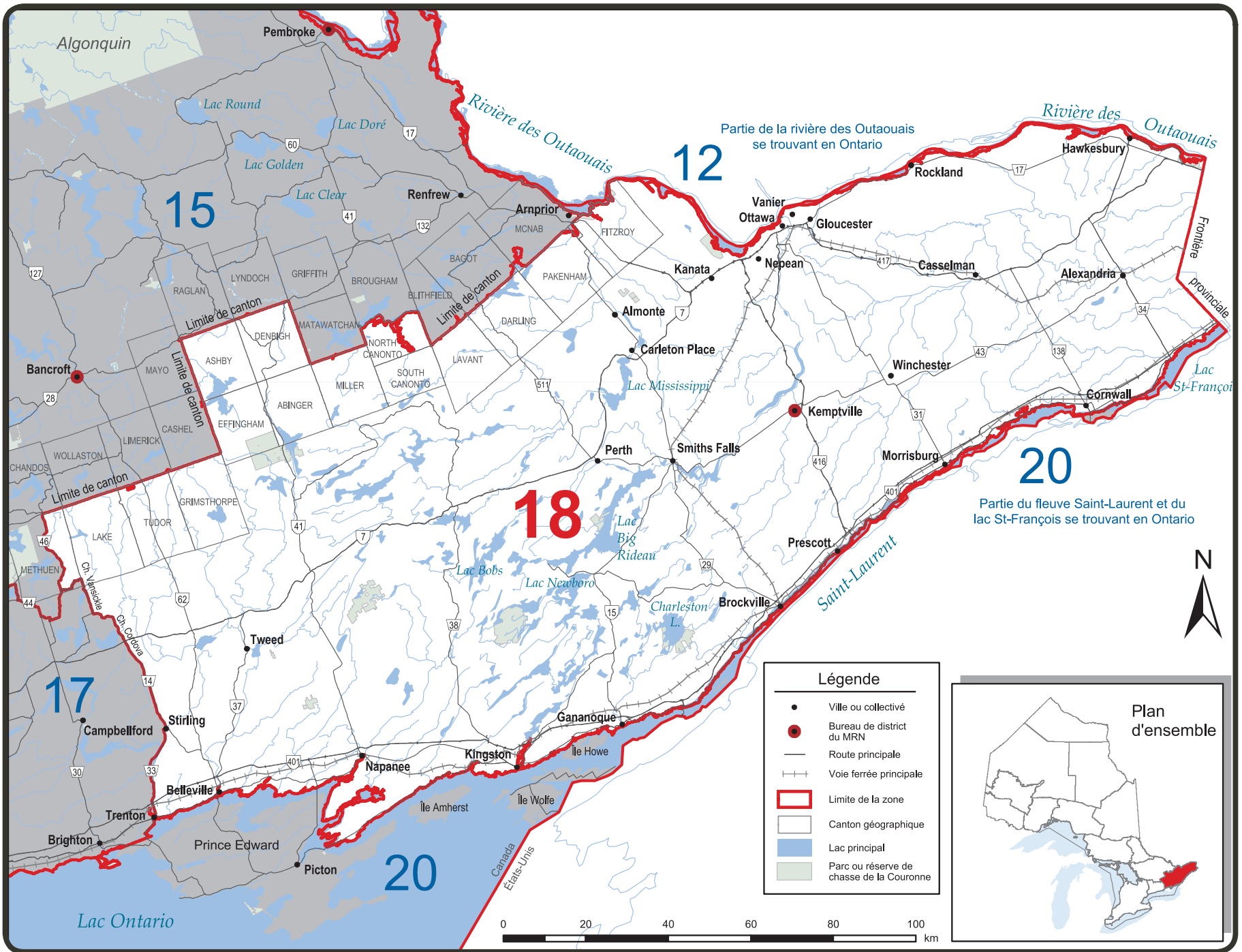




SAISONS DE PÊCHE ET LIMITES DE POSSESSION : ZONE 18

ESPÈCES	SAISONS DE PÊCHE	LIMITES ET RESTRICTIONS	ESPÈCES	SAISONS DE PÊCHE	LIMITES ET RESTRICTIONS
Doré jaune et doré noir, <i>toutes combinaisons</i>	1 ^{er} janv. au 1 ^{er} mars et 2 ^e samedi de mai au 31 déc.	S-4; doivent mesurer entre 40-50 cm (15,7-19,7 po) C-2; doivent mesurer entre 40-50 cm (15,7-19,7 po)	Omble de fontaine*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Achigan à grande bouche et achigan à petite bouche, <i>toutes combinaisons</i>	3 ^e samedi de juin au 15 déc.	S - 6 C - 2	Truite brune*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Grand brochet	1 ^{er} janv. au 31 mars et 2 ^e samedi de mai au 31 déc.	S - 6 C - 2	Truite arc-en-ciel*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Maskinongé	1 ^{er} samedi de juin au 15 déc.	S - 1; doit dépasser 91 cm (36 po) C - 0	Touladi*	4 ^e samedi de mai au 8 sept.	S - 2 C - 1
Perchaude	Pêche ouverte toute l'année	S - 50 C - 25	Truite moulac*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Marigane	Pêche ouverte toute l'année	S - 30 C - 10	Saumon du Pacifique*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Crapet	Pêche ouverte toute l'année	S - 300, dont 30 seulement peuvent mesurer plus de 18 cm (7,1 po). C - 15	Saumon atlantique*	Pêche fermée toute l'année	
			Grand corégone	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6
			Esturgeon de lac (esturgeon jaune)	Pêche fermée toute l'année	
			Barbue de rivière	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6



L'anguille américaine fait l'objet d'une protection spéciale. Sa pêche et sa possession sont interdites aux termes des permis de pêche sportive.

* Ces espèces font l'objet de limites globales. Détails complets à la page 7.

POSSIBILITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE PÊCHE : ZONE 18

Touladi - pêche ouverte toute l'année

Lac Ashden - canton d'Ashby
Grand lac Ohlmann - canton de Miller
Lac Camp (Little Mackie) - canton de Miller
Lac Freen (44° 45' 25" N. et 77° 44' 53" O.) - canton de Lake
Lac Little Green - canton de Clarendon
Lac Long Mallory - canton d'Abinger
Lac Long Schooner (45° 06' 15" N. et 76° 58' 46" O.) - canton de Miller

Lac Loughborough (44° 27' N. et 76° 25' O.) - canton de Storrington
Lac Mackie - canton de Miller
Lac Potspoon (44° 36' N. et 76° 35' O.) - canton de Bedford
Lac Redhorse (44° 32' N. et 76° 05' O.) - cantons de Leeds et Landsdowne
Lac Reid - cantons de Miller et Canonto Sud
Lac Round Schooner - canton de Miller

Lac Shabomoka (44° 53' 33" N. et 77° 08' 10" O.) - canton de Barrie
Lac Silver (44° 51' N. et 76° 36' O.) - cantons de Sherbrooke Sud et d'Oso
Lac Simpson - canton d'Ashby
Lac Trout - canton d'Ashby

EXCEPTIONS AUX RÈGLEMENTS : ZONE 18

PLAN D'EAU	PRÉCISIONS	PLAN D'EAU	PRÉCISIONS
Lac Big Rideau (The Bog et l'île Long) - cantons de Bastard et Burgess	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Rivière Indian et lac Clayton, à l'intérieur d'un rayon de 300 m (984 pi) du pont Command qui traverse la rivière Indian là où elle se jette dans le lac Clayton dans le canton de Lanark.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.
Lac Christie - canton de Bathurst, lot 3, conc. III et la rivière Tay du lac Christie en aval jusqu'au pont au lot 7, conc. II, canton de Bathurst	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.	Cantons de Lancaster et Charlottenburgh (canton de Glengarry Sud) et la ville de Cornwall (toutes les eaux).	Perchaude - pêche ouverte du 1 ^{er} janv. au 31 mars et du 2 ^e samedi de mai au 31 déc.
Lac Crotch et rivière Mississippi - canton de Palmerston - depuis les rapides Sidedam jusqu'à la rive nord de l'île Skull, incluant la baie McLean's.	Réserve de poissons - pêche interdite du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.	Lac Lingham - canton de Grimsthorpe	Réserve de poissons - pêche interdite du 1 ^{er} janvier jusqu'au vendredi avant le 3 ^e samedi de juin et du 16 déc. au 31 déc.
Lac Dalhousie et rivière Mississippi, à l'intérieur d'un rayon de 300 m (984 pi) du pont du chemin de canton qui traverse la rivière Mississippi là où elle se jette dans le lac Dalhousie - canton de Dalhousie.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.	Rivière Mississippi - canton de Drummond de 240,8 m (780 pi) à l'ouest de la rue Main, Innisville, jusqu'au lac Mississippi.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.
Ruisseau Hoople - canton d'Osnabruck	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.		

EXCEPTIONS AUX RÈGLEMENTS : ZONE 18

PLAN D'EAU	PRÉCISIONS	PLAN D'EAU	PRÉCISIONS
Rivière Mississippi - canton de Pakenham, entre les chutes de la ville d'Almonte et le côté en amont du pont de la route 20 du comté de Lanark.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.	Rivière South Nation - canton de Cambridge, le barrage de Coupal à Casselman, en aval jusqu'à la limite ouest du lot 11, conc. V.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.
Lac Moira	Le maskinongé doit dépasser 102 cm (40 po).	Rivière South Nation - canton de Finch, hameau de Crysler.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.
Rivière Moira - depuis le premier barrage en amont du lac Ontario (dans la ville de Belleville) en amont jusqu'à la route 7.	Le maskinongé doit dépasser 102 cm (40 po).	Rivière South Nation - canton de Plantagenet Nord, entre le côté nord de la conc. IV et un point à 30,5 m (100 pi) en amont de l'emprise du CFPC.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.
Lac Newboro (baie Old Iron Mine) - cantons de Crosby Nord et Crosby Sud.	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Rivière South Nation - canton de Winchester, village de Chesterville.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.
Lac Newboro (The Bog) - canton de Crosby Sud	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Lac Stoco (44° 28' N. et 77° 17' O.)	Le maskinongé doit dépasser 102 cm (40 po).
Lac Opinicon (baie Darling's) - canton de Storrington	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Étang Westport - canton de Crosby Nord	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.
Lac Opinicon (baie Murphy) - canton de Crosby Sud	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Lac White - canton d'Olden	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.
Rivière Raisin - les parties de la rivière qui se trouvent dans le village de Martintown et dans le lot 43, conc. I, sur la rive nord de la rivière Raisin, dans le canton de Charlottenburgh.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 ^{er} mars au vendredi avant le 2 ^e samedi de mai.	Lac Whitefish (baie Jones Falls) - canton de Crosby Sud	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.
Rivière Rideau	Le maskinongé doit dépasser 112 cm (44 po).		
Lac Sand - canton de Crosby Nord, la partie se trouvant dans les lots 15 et 16 de la conc. IX, et le lot 15 dans la conc. VIII, et les eaux de la rivière qui coulent entre les lacs Wolfe et Sand.	Réserve de poissons - pêche interdite du 1 ^{er} janvier jusqu'au vendredi avant le 3 ^e samedi de juin et du 16 déc. au 31 déc.		
Lac Sand (baie Freeman's) - canton de Crosby Sud	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.		

Avez-vous aperçu une anguille d'Amérique?



Nous avons besoin de votre aide!

Le ministère des Richesses naturelles aimerait que vous lui disiez si vous apercevez ou attrapez une anguille d'Amérique, une espèce en voie de disparition protégée par la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. Depuis les dernières décennies, cette espèce est en déclin en raison de divers facteurs dont la pêche excessive, les obstacles à sa migration, les installations hydroélectriques, la perte d'habitat, les parasites et la pollution. La présence des anguilles n'a pas été bien documentée et vous pouvez nous aider à déterminer où elle se trouve.

L'anguille d'Amérique a un cycle de vie complexe. Elle fraie dans la mer des Sargasses près du triangle des Bermudes. Les jeunes anguilles font leur chemin le long de la côte des États-Unis et plus tard, quand elles sont plus grandes, elles migrent le long du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais et leurs tributaires.

Les anguilles ontariennes sont toutes des femelles et elles passent de 10 à 30 ans et plus dans les eaux douces de l'Ontario. Au fur et à mesure qu'elles vieillissent, elles cessent de s'alimenter et entreprennent leur longue migration vers la mer des Sargasses, où elles fraient avant de mourir.

Vous ne pouvez conserver une anguille d'Amérique si vous en attrapez une quand vous faites la pêche, car il s'agit d'une espèce en voie de disparition, mais le ministère des Richesses naturelles aimerait que vous lui communiquiez les renseignements suivants :

- Endroit ou cours d'eau où l'anguille a été attrapée ou vue
- Date et heure auxquelles l'anguille a été attrapée ou vue
- Profondeur approximative de l'eau
- Longueur approximative
- Appât utilisé
- Votre nom
- Numéro de téléphone
- Adresse électronique
- Photographie

Veuillez communiquer avec le Centre d'information sur les ressources naturelles au 1-800-667-1940 pour signaler ces renseignements.